



**GOLF
QUÉBEC**



COVID-19

**GUIDE D'ORGANISATION
DES COMPÉTITIONS DE GOLF
SAISON 2021**



Avril 2021



OBJECTIF DU DOCUMENT

De : Fédération de golf du Québec

À : Propriétaires, directeurs, gestionnaires de clubs et gestionnaires de circuits de compétition

Objet : Guide de références qui présente les mesures opérationnelles et sanitaires à mettre en place ainsi que les normes à respecter **pour la tenue de compétitions nationales, provinciales et régionales au cours de la saison 2021.**

L'objectif est de favoriser l'organisation et l'opération des compétitions conformément aux consignes de la Direction de la santé publique du Gouvernement du Québec. Ceci afin d'assurer la santé et la sécurité de la clientèle et des employés des clubs de golf.

Durée : Des mises à jour du guide seront transmises au fur et à mesure que le gouvernement nous les communiquera.

Outils : Vous trouverez en annexe la liste des liens utiles et des affiches imprimables pertinentes.



OBJECTIF DU DOCUMENT

Définition de compétition

Toutes formes d'événements :

- organisés sur une période déterminée et inscrits à un calendrier;
- dont les participants proviennent de clubs de golf différents ou de régions différentes;
- pour lesquels il y a un classement au terme de l'événement;
- pour lesquels des joueurs/équipes doivent s'inscrire pour participer.



TABLE DES MATIÈRES

CONSIGNES GÉNÉRALES

Affiche sommaire	7
Informations détaillées	8

AVANT LA COMPÉTITION

Inscription	12
Communications	13
Formation des bénévoles	14
Organisation de la compétition	15
Prolongation	16
Arrêt du jeu	17



TABLE DES MATIÈRES

LE JOUR DE LA COMPÉTITION

Accueil des joueurs	19
Aires d'entraînement	20
Accès au parcours	21
Entraîneurs	22
Arbitres	23

RESPONSABILITÉS DU COMPÉTITEUR

Affiche sommaire	25
Le compétiteur	26

APRÈS LA COMPÉTITION

Après la ronde	29
----------------	----



TABLE DES MATIÈRES

PROTECTION DES COMPÉTITEURS, DES ORGANISATEURS ET DES BÉNÉVOLES

Protection de tous	32
--------------------	----

LIENS UTILES

Liens utiles	35
Exemple d'horaire du plan de circulation d'un compétiteur	36



CONSIGNES GÉNÉRALES



CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER



Compétiteurs : Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire pour tous et en tout temps dès l'arrivée au stationnement jusqu'au terre de départ ainsi que sur le parcours lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée par les participants.

Organisateurs et bénévoles : Le port du masque médical est obligatoire (masque de procédure) en tout temps.



La distanciation est obligatoire en tout temps.



Aucun spectateur n'est autorisé.



Aucun rassemblement n'est permis.



Les compétiteurs doivent arriver au plus tôt 45 minutes avant leur heure de départ.



Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas interdits, mais ne sont pas recommandés. Les consignes et les mesures à respecter suivent le compétiteur selon sa zone de provenance.



Une gestion de l'achalandage doit être effectuée et les consignes sanitaires doivent être indiquées.



Lavage ou désinfection des mains et des surfaces le plus souvent possible.



Consignes générales

Ces consignes s'appliquent partout : au stationnement, sur le parcours, dans les aires de pratique et à l'intérieur les bâtiments appartenant au club de golf :

- **Le port du masque ou du couvre-visage** est obligatoire pour tous et en tout temps dès l'arrivée au stationnement et ce, jusqu'au terre de départ. De plus, le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire sur le parcours lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée par les participants, si ceux-ci ne résident pas à la même adresse.
- **Une distance minimale de 2 mètres** doit être maintenue entre les personnes (compétiteurs, organisateurs et bénévoles) qui ne vivent pas à la même adresse (même ménage).
- **Lavage ou désinfection des mains** le plus souvent possible avec une solution hydroalcoolique.
- **Aucun rassemblement ou aucune dérogation aux procédures de sécurité ne sera toléré.**



Consignes générales

- **Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas interdits, mais ne sont pas recommandés.**
- **Les participants en provenance de zones rouges ou oranges ne peuvent pas participer à des compétitions dans des clubs de golf situés en zones jaunes ou vertes.**
- Les consignes et les mesures à respecter **suivent le compétiteur** selon sa zone de provenance.
- **Toute personne qui démontre des symptômes de la COVID-19 ou a été en contact avec une personne présentant des symptômes dans les 14 jours précédant la compétition, ne peut pas y participer.**
- **Aucun spectateur n'est admis sur le site**, à l'exception d'un parent accompagnateur (chauffeur) d'un joueur junior.
- Pour chacune des compétitions, les organisateurs doivent effectuer une visite du club hôte minimalement une semaine avant la compétition afin de valider les éléments-clés de sécurité à instaurer.



AVANT LA COMPÉTITION



LES INSCRIPTIONS

- **Inscription en ligne seulement.** Aucune inscription sur place ou sur papier.
- **Le paiement** de l'inscription doit être complété **en ligne.**
- **Décharge des joueurs** : les joueurs doivent signer **électroniquement** un formulaire de décharge qui dégage l'organisation des risques encourus par la participation à la compétition.
- La politique de remboursement demeure en vigueur pour la saison 2021. Une seule exception sera faite à cette politique en lien avec le COVID-19 :

« Si un joueur venait à démontrer des symptômes de la COVID-19 ou aurait été en contact avec une personne présentant des symptômes entre la date limite d'inscription et le début de la compétition, l'organisateur de la compétition fera un remboursement complet des frais d'inscription. Pour ce faire, le joueur devra communiquer avec la personne responsable de la compétition (par courriel) et lui faire part de son nouvel état de santé. Étant donné la situation actuelle, nous considérons qu'un participant ayant présenté des symptômes de la COVID-19 ne peut obtenir un certificat médical attestant son état de santé. Nous comptons sur la bonne foi de chacun. »



Les informations suivantes doivent être transmises aux participants par voie électronique **au moins 48 heures** avant le début de la compétition :

- **Confirmation** de l'inscription;
- **Informations aux compétiteurs;**
 - Avis aux compétiteurs (règles de la compétition);
 - Affiches des Consignes générales à respecter et des Responsabilités du compétiteur;
 - Formule de départ;
 - Endroit d'inscription;
 - Séquence de circulation :
 - Heure d'arrivée désignée;
 - Heure d'échauffement;
 - Heure de départ;
 - Position des drapeaux;
 - Plan d'évacuation;
 - Temps de jeu;
 - Numéro de téléphone pour rejoindre un arbitre.
- **Règlements de golf spécifiques à la COVID-19** que les participants devront respecter. <https://www.golfquebec.org/pages.asp?id=799>



COMMUNICATIONS



FORMATION DES BÉNÉVOLES

- Organiser des séances de formation virtuelle avec les arbitres et les bénévoles dans le **but de bien communiquer les consignes de sécurité** et la procédure à suivre si un compétiteur montre ou développe des symptômes pendant la compétition.
- Le jour de la compétition, toutes les consignes de sécurité devront être revues avec les bénévoles du club de golf hôte.



Durée d'une compétition

- Il n'y a pas de nombre de jours prescrit pour une compétition unique pourvu que le déroulement de chacune des journées soit **identique**.

Formules de jeu

- **La formule de départs en continu est fortement recommandées.** Toutefois, **si l'espace disponible permet d'assurer la sécurité des golfeurs, la formule de départs croisés** est aussi permise selon les conditions suivantes :
 - Tous les contacts doivent être évités;
 - Le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps **du stationnement jusqu'au tertre de départ** ainsi que sur le parcours lorsque la distanciation de 2 mètres ne peut être respectée.

Aires de pratique

- Il doit y avoir 12 aires de frappes disponibles au terrain d'exercice pour des départs en trio;
- Il doit y avoir 16 aires de frappes disponibles au terrain d'exercice pour des départs en quatuor;
- Il doit y avoir un trou pour chaque joueur sur le vert de pratique.

Si l'un de ces critères ne peut être respecté, seuls les départs en continu seront possibles.

Heures de départ

- Intervalle minimum de 9 minutes entre chaque heure de départ et ce, peu importe le nombre de joueurs par groupe.



L'ORGANISATION DE LA COMPÉTITION



PROLONGATION

- Les prolongations ne sont pas recommandées (spécialement pour les compétitions d'une journée où il est difficile de prévoir un gagnant).
- Si toutefois, l'organisateur souhaite faire une prolongation, il devra maintenir les règles établies dans ce guide, en plus des règles additionnelles suivantes :
 - Le joueur ne peut pas attendre dans les aires de pratique ou pratiquer sur celle-ci tant que la compétition n'est pas terminée;
 - Le joueur ne peut pas attendre près du parcours ou retourner sur le parcours;
 - Le joueur devra retourner à son véhicule ou dans une aire de restauration (s'il désire manger) jusqu'à ce qu'un organisateur vienne le chercher;
 - Le joueur aura droit à un temps de pratique de 10 à 15 minutes supervisé par un organisateur.



ARRÊT DU JEU

- **En cas d'arrêt du jeu, les participants doivent quitter le parcours, retourner immédiatement à leur véhicule et y rester.**
- Si le joueur n'a pas son propre véhicule, il est de la responsabilité de son chauffeur d'être présent.
- Pour toute reprise du jeu ou annulation de la journée, les joueurs recevront un courriel ou un message texte (SMS).
- Le pavillon demeurera fermé.



LE JOUR DE LA COMPÉTITION



ACCEUIL DES JOUEURS

- **Les compétiteurs seront pris en charge dès leur arrivée.**
- **Un plan de circulation établi et en plusieurs points de contact est prévu pour assurer une circulation fluide des compétiteurs et des entraîneurs :**
 - Accueil des joueurs (stationnement);
 - Aires d'entraînement;
 - Tertre de départ;
 - Aire de pointages;
 - Retour au stationnement.
- **Un préposé devra :**
 - Expliquer le processus à suivre;
 - S'assurer que le compétiteur n'arrive pas plus que 45 minutes avant son départ et lui répéter les consignes et les mesures sanitaires;
 - Vérifier si une personne a des symptômes liés à la COVID-19 : fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte de l'odorat et du goût dans les 48 dernières heures. Si ces symptômes sont présents, l'accès au club sera refusé.
 - Vérifier si la personne a été en contact avec une personne présentant des symptômes dans les 14 derniers jours. Le cas échéant, l'accès au club sera refusé.





AIRES D'ENTRAÎNEMENT

Terrain d'exercice et verts de pratique :

- Les participants peuvent accéder aux aires d'entraînement aux heures qui leur seront assignées;
- **Un parcours doit être déterminé et clairement indiqué du stationnement jusqu'aux aires d'entraînement;**
- Chaque aire d'entraînement doit être supervisée par un bénévole afin de diriger la présence des participants;
- **À chaque aire d'entraînement, des espaces doivent être prédéterminés par l'organisateur pour assurer que les joueurs demeurent toujours à un minimum de 2 mètres;**
- Les mesures relatives aux aires d'entraînement telles que définies dans le *Protocole d'opération des parcours de golf* s'appliquent.



ACCÈS AUX PARCOURS

- Pour limiter au minimum le nombre de personnes sur le parcours de golf, **l'accès sera permis seulement aux :**
 - Participants;
 - Bénévoles;
 - Membres du personnel du club;
 - Entraîneurs;
 - Employés ou bénévoles de l'organisation du tournoi.
- Pour toutes les compétitions, un joueur junior (18 ans et moins) pourra être accompagné d'**un autre membre** de la famille qui réside à la même adresse.
- Aucun cadet ne sera permis.



ENTRAÎNEURS

- **Seuls les entraîneurs qui respectent les conditions suivantes sont admis sur le site d'une compétition :**
 - Doit être membre de la PGA du Canada;
 - Doit être l'entraîneur personnel de l'athlète qu'il encadre et son athlète doit participer au tournoi.
- **L'entraîneur doit s'inscrire** par courriel auprès de l'organisateur de chaque compétition une semaine avant le début de celle-ci.
- **L'entraîneur doit s'annoncer le jour de chaque compétition** à la table d'accueil et récupérer/présenter sa carte d'identification.
- **Les règles habituelles d'un entraîneur s'appliquent** en lien avec l'accompagnement des joueurs dans les aires d'entraînement, tout en respectant les consignes sanitaires, notamment celles concernant le port du masque, la distanciation de 2 mètres et le rôle d'observateur pendant la ronde de golf sur le parcours.
- Le débriefing entre l'athlète et l'entraîneur après la partie doit se faire ailleurs qu'au club de golf. Les aires d'entraînement ne seront pas accessibles après la ronde.



ARBITRES

- Un arbitre devra avoir avec lui une bouteille de solution hydroalcoolique avec une concentration d'au moins 60 % d'alcool.
- Si un arbitre doit faire une intervention auprès d'un participant, il devra **OBLIGATOIREMENT** porter un masque médical.
- Quand un arbitre retire du matériel sur le parcours, ce matériel devra être apporté à un endroit désigné où il pourra être désinfecté après chaque jour de compétition.
- Un arbitre ne peut en aucun temps permettre à une autre personne de monter à bord de sa voiturette motorisée (sauf en cas d'urgence majeure : blessure, orage violent soudain, etc.).

RESPONSABILITÉS DU COMPÉTITEUR





RESPONSABILITÉS DU COMPÉTITEUR



Symptômes ou test...
on ne joue pas au
golf.



On arrive pas plus tôt
que 45 minutes avant
l'heure de départ
assignée.



On évite les
rassemblements.



On suit toutes les
consignes.



On se lave les mains
régulièrement.



On respecte les
heures attribuées aux
aires d'entraînement.



On garde le 2 mètres
de distanciation en
tout temps.



On se chausse dans
le stationnement.



On ne touche pas
aux drapeaux.



Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire pour tous et en tout temps dès l'arrivée au stationnement jusqu'au terre de départ ainsi que sur le parcours lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut être respectée par les participants.



LE COMPÉTITEUR

- **Doit lire les informations pertinentes** à la compétition envoyées par courriel.
- **Ne doit pas se présenter au terrain s'il ressent des symptômes de la COVID-19, a été en contact avec une personne présentant des symptômes ou s'il est déclaré positif.**
- **Ne doit pas arriver plus de 45 minutes avant son heure de départ.**
- **Doit s'enregistrer** auprès du préposé à l'accueil avant de se diriger aux aires d'entraînement.
- **Doit respecter les consignes** données par les employés responsables de diriger les golfeurs.
- **Doit respecter la séquence déterminée** : l'accueil au stationnement, les aires d'entraînement, le 1^{er} tertre de départ, l'aire de pointages et le retour au stationnement.
- **Doit préparer tout son équipement et mettre ses chaussures de golf dans le stationnement.**



LE COMPÉTITEUR

- **Doit accéder aux aires d'entraînement selon l'horaire de groupe établi.**
- **Doit respecter la distanciation sociale** de 2 mètres en tout temps.
- Est la seule personne qui pourra manipuler son équipement de golf.
- Est responsable de maintenir son propre score ainsi que le score d'un autre cocompétiteur.
- Ne doit pas toucher les fanions.
- Peut lisser le sable dans les fosses avec les pieds ou un bâton.
- Ne doit pas toucher la balle, le marqueur, la voiturette ou toute autre pièce d'équipement d'un autre joueur.

APRÈS LA COMPÉTITION





FIN DE LA RONDE

- Un parcours doit être identifié du dernier vert à l'aire de pointages.
- A l'aire de pointages :
 - Des zones de joueurs (avec enseignes ou marqueurs au sol) doivent être mises en place pour bien respecter la distanciation sociale;
 - Les joueurs doivent rester debout.
- Aucun échange de cartes. **Les scores sont dictés à voix haute à la personne responsable.**
- **Interdiction de tenir une présentation des prix en présentiel aux gagnants afin d'éviter toute forme de rassemblement au parcours.**



FIN DE LA RONDE

- Les golfeurs sont encouragés à quitter les lieux immédiatement après la ronde, **sauf s'ils doivent ou veulent visiter les endroits autorisés tels que :**
 - Pavillon et toilettes;
 - Boutique;
 - Restaurants/salles à manger :
 - **Zone jaune :** Ouverts avec restrictions;
 - **Zone orange :** Ouverts avec restrictions;
 - **Zone rouge :** Fermés;
 - Bar et terrasse lorsque l'ouverture sera autorisée;
 - Vestiaires, casiers et douches lorsque l'ouverture sera autorisée :
 - **Zone jaune :** Ouverts dans le respect des mesures sanitaires;
 - **Zone orange :** Fermés;
 - **Zone rouge :** Fermés.
- **Aucun rassemblement n'est toléré.**



PROTECTION DES COMPÉTITEURS, DES ORGANISATEURS ET DES BÉNÉVOLES



Équipement de protection individuelle

- L'organisateur d'une compétition sera responsable de fournir tout l'équipement nécessaire à la protection des bénévoles et des employés (gants, masques, gels à base d'alcool, etc.).
- Le port du masque médical sera obligatoire en tout temps pour toutes les personnes qui auront à interagir avec des joueurs au cours de la journée.
- Mettre à la disposition des employés et des bénévoles des postes de lavage des mains ou des gels à base d'alcool.
- Nettoyer les équipements et les plans de travail régulièrement.

Espaces administratifs

- Aménager le bureau de la compétition afin d'assurer une distance de 2 mètres entre ses occupants en tout temps.
- Désinfecter les équipements partagés.
- Nettoyer tous les équipements et les plans de travail régulièrement.
- Privilégier l'échange de documents numériques et non papier.
- Ne pas partager les outils de travail tels que les crayons, les ordinateurs, etc.



PROTECTION DE TOUS



PROTECTION DE TOUS

- Encourager et appliquer **les mesures de distanciation sociale sécuritaires** (2 mètres).
- Faire un rappel des symptômes et des mesures de prévention de la propagation du virus.
- **Promouvoir l'hygiène des mains** par des affiches et des communications verbales.
- Informer les membres du personnel et leur communiquer les mesures prises par l'employeur pour assurer leur sécurité au travail.
- **Questionner quotidiennement les employés et les bénévoles** sur leur état de santé : fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte de l'odorat et du goût.
- Les employés et les bénévoles devront laver leurs vêtements à la fin de chaque journée (quart de travail).



PROTECTION DE TOUS

Rappel de la procédure aux bénévoles

- La procédure si un individu ressent des symptômes liés à la COVID-19 :
 - L'isoler dans un local;
 - Lui faire porter un masque de procédure (ou chirurgical) ou, à défaut d'avoir un tel masque, un couvre-visage ⁽¹⁾;
 - Appeler le 1 877 644-4545.



LIENS UTILES



Liens utiles Gouvernement du Québec

Gouvernement du Québec – Covid-19

- **Informations** : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifiques-loisir-sport/>
- **Guide** : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/MEES_Consignes_Reprise_LS.pdf?1591289146
- **Palier 2 – zone jaune** : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-2-prealerte-zone-jaune/>
- **Palier 3 – zone orange** : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>
- **Palier 4 – zone rouge** : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>
- **Questions et réponses** : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c58763>

Port du masque médical en milieu de travail

- <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3079-avis-masque-medical-milieux-travail-covid19.pdf>
- **Secteur des activités intérieures et extérieures de sport, de loisir et de plein air**
 - **Affiche des mesures de prévention** : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc900-1087-affiche-sports-loisirs.pdf>
 - **Guide de normes sanitaires en milieu de travail** : https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc100-2161-guide-sports-loisirs_0.pdf



EXEMPLE D'HORAIRE DU PLAN DE CIRCULATION D'UN COMPÉTITEUR

40 DÉPARTS AUX 10 MINUTES EN TRIO									
JOUEUR 1	JOUEUR 2	JOUEUR 3	HEURE DE DÉPART	ARRIVÉE / TABLE ACCUEIL	CHAMP DE PRATIQUE	VERT DE PRATIQUE	TABLE AU DÉPART	ANNONCEUR AU DÉPART	TEMPS DE JEU
PLAYER 1	PLAYER 2	PLAYER 3	STARTING TIME	ARRIVAL / REGISTRATION TABLE	PRACTICE RANGE	PRACTICE GREEN	STARTER TABLE	STARTER ON THE TEE	PACE OF PLAY
Temps référence			00:10	00:45	00:40	00:20	00:10	00:02	04:35
Francois Roy	Jean-Pierre Beaulieu	Eric Couture	07:30	06:45	06:50	07:10	07:20	07:28	12:05
Patrice Clément	Patrick Rhéaume	Olivier Turcotte	07:40	06:55	07:00	07:20	07:30	07:38	12:15
Michèle Raymond	Sandrine Bigras	Guyline Sirois	07:50	07:05	07:10	07:30	07:40	07:48	12:25
etc...			08:00	07:15	07:20	07:40	07:50	07:58	12:35
etc.			08:10	07:25	07:30	07:50	08:00	08:08	12:45
etc..			08:20	07:35	07:40	08:00	08:10	08:18	12:55
etc..			08:30	07:45	07:50	08:10	08:20	08:28	13:05
etc...			08:40	07:55	08:00	08:20	08:30	08:38	13:15
etc...			08:50	08:05	08:10	08:30	08:40	08:48	13:25
etc...			09:00	08:15	08:20	08:40	08:50	08:58	13:35